

qu'on ne le devient pas. Ce sont des axiomes trop faciles pour excuser la médiocrité.

Le journalisme est une science comme toutes les autres, qui a ses règles, ses problèmes et ses théories.

La vie publique, qui dans notre population occupe une place primordiale, donne au journalisme canadien une importance considérable que tout le monde doit désirer voir employer pour le bien, c'est-à-dire pour l'éducation du peuple, pour sa direction vers un but élevé et même pour son instruction.

C'est bien ici que le journalisme est un apostolat puisqu'il constitue pour la majorité du peuple l'instrument réel d'éducation supérieure.

Dans ces conditions on ne saurait trop pourvoir aux moyens de rehausser le niveau du recrutement intellectuel qui en remplit les rangs.

Eduquons nos journalistes, voilà quel devrait être le grand mot.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de s'adresser pour créer une école de journalisme, qui serait peut-être beaucoup une école de journalistes, au gouvernement qui s'empresserait d'en faire une serre chaude pour l'incubation des idées qui constituent sa plateforme; ce serait une erreur aussi de faire de cette école un appendice de notre université Laval où les esprits et les intelligences sont malheureusement soumis à la trituration épiscopale, nous avons déjà bien assez de ces journaux jésuitières qui se déguisent pompeusement du titre d'organe de l'opinion et qui vont chercher à l'archevêché leur bon à tirer!

Il faudrait une école libre, un cours indépendant où se donneraient les leçons propres à créer des journalistes utiles.

Pourquoi les propriétaires de journaux

ne se syndiqueraient-ils pas pour créer cela? Ce serait un bon placement pour eux. Au lieu d'avoir à engager des reporters incapables d'écrire dix lignes sans commettre les plus grosses balourdises contre le bon sens, la grammaire et l'orthographe, ce qui dégoûte le lecteur; au lieu d'avoir des rédacteurs qui leur attirent par leur défaut de clairvoyance ou leur ignorance des conséquences de lourdes actions en diffamation, ils seraient à même de trouver ainsi des sujets ayant une connaissance suffisante de chaque chose pour éviter l'un ou l'autre de ces inconvénients.

Voyons, si seulement les journaux consacraient les sommes qu'ils paient par année aux avocats pour éteindre les causes de diffamation, à créer une chaire de droit public ou de législation de la presse, ils y trouveraient un riche bénéfice.

Au lieu de se faire concurrence en élevant le plus haut possible la toiture de leur édifices, les propriétaires de journaux devraient entrer en compétition pour relever l'étiage intellectuel de leurs rédacteurs et surhausser leur plafond cérébral.

Qui tentera la chose?

Un cours de journalisme à Montréal devrait comprendre quatre classes: 1o Littérature française et anglaise — critique et linguistique; 2o Enseignement encyclopédique; 3o Droit public et législation de presse; copyright; 4o Journalisme comparé et journalisme appliqué.

Il ne serait pas difficile de trouver quatre hommes pour faire ces quatre cours; Nous pourrions immédiatement ici donner quatre noms correspondant parfaitement à cette nomenclature, mais ce serait précipiter les choses.

En attendant, qu'on y réfléchisse.

La chose en vaut la peine et intéresse tout le monde, tous ceux qui lisent les